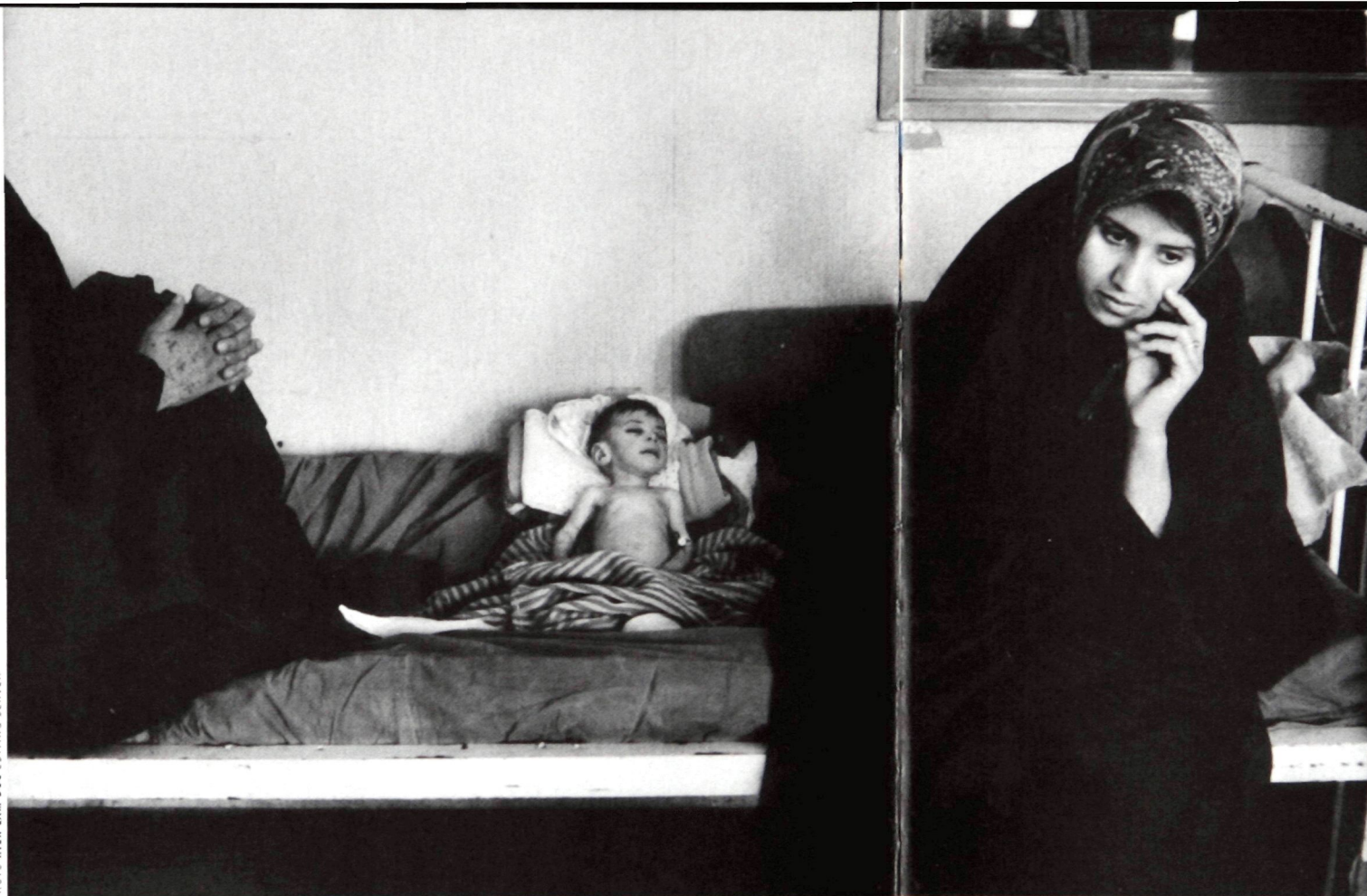




Ceintures incapacitantes et chocs électriques

Anne Sainte-Marie, porte-parole de la section francophone montréalaise d'Amnistie Internationale, remarque que « même des citoyens américains peuvent être déclarés des ennemis combattants » et arrêtés sans mandat et que des réfugiés ont abouti « dans des établissements de sécurité maximale ». Pour ces personnes, arrêtées sur simple soupçon d'activité subversive, « le problème, en prison, c'est l'existence d'un milieu violent », ajoute Anne Sainte-Marie. « Dans ces prisons, les gens peuvent paniquer, ce qui provoque l'usage des méthodes disciplinaires assimilées par Amnistie à la torture ou aux mauvais traitements. » La porte-parole énumère ces mesures : isolement prolongé, chemises de contention, ceintures incapacitantes qui peuvent émettre des chocs électriques de milliers de volts. « Les conséquences peuvent être des pertes de conscience et du tonus musculaire et des défécations incontrôlées », décrit la porte-parole. Les demandeurs d'asile n'en parlent pas, craignant les conséquences à long terme pour eux et pour leurs proches.

PHOTO HIEN LAM DUC EDITING SERVER



IRAK. Hôpital pédiatrique de Kerbala, février 1998. 5 000 enfants meurent chaque mois en Irak faute de médicaments, dont l'arrivée est bloquée par un embargo international.

Profilage racial

Jaggi Singh, le célèbre activiste de gauche détenu pendant deux semaines après les émeutes du Sommet de Québec en 2001, s'est aussi exprimé au sujet des demandeurs d'asile du sous-continent indien, dans le cadre d'une soirée intitulée *Qui reste ? Qui part ? Fermer la porte du Canada*, organisée en février 2003 par le Conseil communautaire NDG en collaboration avec le centre communautaire des femmes sud-asiatiques.

« Les Arabes et les musulmans doivent répondre pour chaque membre de leur communauté pour des forfaits dont ils sont en fait innocents », dit Singh. Les activistes des droits humains dénoncent sans exception le *profilage racial* pratiqué aux USA – en fait, du racisme ordinaire –, qui isole et identifie les minorités visibles. Sans profilage racial, le traitement d'exception ne pourrait avoir lieu.

Les maris sont séparés des femmes et des enfants au Canada

Madame Sawat Viqar, du centre communautaire des femmes sud-asiatiques, a relevé un point presque inconnu du grand public : le traitement dégradant auquel sont actuellement soumis au Canada les demandeurs d'asile, surtout musulmans, aux

quels il manque des documents d'identification. Des ressortissants irakiens, iraniens, afghans ou pakistanais sont emprisonnés ici, au Québec, au centre de détention de Laval (et ailleurs au Canada dans des centres de Toronto et Vancouver) pendant des périodes indéterminées. Les maris sont séparés des femmes et des enfants. Ils ne peuvent sortir prendre l'air que vingt minutes par jour. Les femmes avec enfants sont libérées alors que leurs maris restent détenus. Paralysées de peur, elles ne demandent pas d'aide juridique ou d'aucun autre type.

La Forteresse Amérique

« Maintenant, le mot 11 septembre est invoqué telle une incantation magique afin d'étouffer le débat, de compromettre l'analyse critique », écrit George Radwanski. « On ne peut pas simplement commencer à vivre selon le lâche et commode dicton "rien à cacher, rien à craindre". » Le commissaire canadien à la vie privée identifie quatre motifs de s'inquiéter : la création d'une base de données sur chaque voyageur au Canada ; l'initiative « accès légal », pour l'interception

des communications téléphoniques et sur Internet ; les cartes d'identité biométriques (avec empreintes digitales et photos rétinienne) ; ainsi que la surveillance vidéo généralisée des endroits publics à travers le Canada. Ce genre de dispositif existe à Washington, rapportait le *New York Times Magazine*, le 23 février 2003, dans une analyse intitulée Forteresse Amérique. Le Joint Operations Command Center (JOCC) dessert le FBI, la Maison Blanche et le Département d'État. « Le système intègre des milliers de caméras dans des centres d'achat et des édifices à bureaux », dit un chef de police. Le Canada dépensera 7,7 milliards de dollars en sept ans pour ces mesures de sécurité.

Jean-Louis Roy, ancien directeur du quotidien *Le Devoir*, récemment nommé président du centre montréalais Droit et démocratie, s'inquiète : avec la loi C-17, « la présomption d'innocence n'existe plus. Tous ceux qui prennent l'avion sont suspects. Il y a un danger de recoupages et d'incriminations injustes au moyen du nom, ainsi que du profilage racial ».

André Paradis, directeur de la Ligue des droits et libertés du Québec, exprime sa profonde opposition à l'initiative fédérale d'« accès légal » qui « donne aux agents de la GRC et de la police un accès sans restrictions à des archives personnelles et à l'ensemble des communications électroniques, sans mandat d'un juge ». Il critique aussi les mesures de *détention préventive* prévues par la loi anti-terroriste C-36, adoptée en 2001, qui violent le principe de l'*Habeas Corpus*. « Le gouvernement n'a pas démontré que toutes ces mesures sont proportionnelles aux objectifs recherchés et nous croyons qu'elles portent atteinte aux droits de la personne », ajoute M. Paradis.

Une liste de 1000 personnes

Les pratiques policières au Canada sont devenues plus sévères. Selon André Paradis, les forces de l'ordre ont dressé une liste de mille personnes considérées comme risques sécuritaires lors du sommet de l'APEC (Association Asie-Pacifique), en avril 2002. Cette liste comportait les noms des Raging Grannies (Grands-mères en colère), de membres d'Amnistie Internationale et de Droits et démocratie (présidé à l'époque par M. Warren Allmand, ancien Solliciteur général du Canada). « Depuis deux ou trois

ans la police a tendance à effectuer des arrestations massives lors de manifestations, plutôt que de se limiter aux fauteurs de troubles. Cela est arrivé le 26 avril 2002 à une manifestation où la CLAC (Coalition des luttes anti-capitalistes) était présente en force au square Dominion, à Montréal. Il s'agit d'une menace à l'endroit de la liberté de manifester pacifiquement. »

M^e Julius Grey, avocat montréalais et militant pour les droits de la personne, nuance cette critique et note une relative modération du gouvernement canadien dans ces pratiques : « On n'a pas éliminé l'*Habeas Corpus*. La Charte des droits continue à s'appliquer. Cependant, des lois telles que C-36 et C-35 constituent des menaces aux droits de la personne. »

vement international contre le Nouvel ordre mondial. » Ce mouvement s'est structuré en Amérique latine avec l'alliance parlementaire de gauche Foro de Sao Paulo. La coalition québécoise Échec à la guerre coordonne son action à l'échelle mondiale avec le Forum social européen et les organisations américaines Answers et United For Peace, rapporte Francine Nemeah, directrice de l'AQOCI.

L'ampleur des manifestations des 15 février et 15 mars 2003 (qui ont fait descendre 150 000 puis 200 000 personnes dans les rues de Montréal) résulte d'un travail de sensibilisation de l'opinion publique entrepris en 1998 par Raymond Legault et une dizaine de militants d'Objection de conscience, après la reprise des bombardements sur

Au Canada, des demandeurs d'asile musulmans sont emprisonnés ou refoulés vers les États-Unis. Ils sont considérés comme « risques sécuritaires ».

Retour de la torture

The Economist, organe officieux de l'establishment financier mondial, a mis la torture en page couverture, en janvier 2003. *The Economist* cite un haut fonctionnaire américain : « Si vous ne violez pas les droits humains de quelqu'un, au moins une partie du temps, vous ne faites pas votre boulot. » On pratique la torture à la base de l'armée de l'air américaine de Bagram, près de Kaboul, et sur l'île Diego Garcia, la forteresse anglo-américaine de l'Océan Indien, hors de la juridiction des tribunaux. On sait qu'à la base américaine de Guantanamo, sur l'île de Cuba, des détenus présumés membres d'Al-Qaida, se sont suicidés. Ces faits sont de nature à attester la généralisation de la pratique de la torture.

Sommes-nous à la merci des nouveaux seigneurs de la guerre, zélés de sectes religieuses, magnats du pétrole et des médias ? Pas du tout, répond l'avocat William Sloan : « Depuis la chute du Mur de Berlin, les sociétés transnationales avaient les mains libres. Les gens étaient découragés. Mais actuellement il se dessine un grand mou-

l'Irak en 1998 (Opération Renard du désert). Une mission d'observation menée en janvier 2000 a révélé une situation humanitaire désastreuse dans un pays ruiné par 10 ans d'embargo, une population réduite à la famine, privée de médicaments. Après, les Artistes pour la paix, des syndicats et de plus en plus d'ONG ont rejoint les objecteurs de conscience. Quand la menace de guerre s'est précisée, la vaste coalition Échec à la guerre s'est construite en deux heures, pendant une vigile au Parc Jarry qui ne réunissait encore que quelques centaines de personnes.

Maintenant, au-delà de la mise entre parenthèses des droits individuels, « le droit fondamental qui me concerne est le droit à la vie des Irakiens », déclare M. Warren Allmand, ancien Solliciteur général du Canada dans le gouvernement Trudeau. « La Charte des Nations unies stipule qu'on ne résout pas les problèmes avec des bombes. S'il y a des menaces à la paix, elles doivent être débattues de manière multipartite au Conseil de sécurité, et non pas sous la menace de la superpuissance. » □

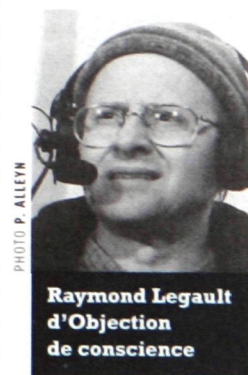


PHOTO P. ALLEN

**Raymond Legault
d'Objection
de conscience**